

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 362

présenté par

M. Véran

ARTICLE 7

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« 6° bis Au onzième alinéa de l'article L. 242-1, la référence : « L. 242-11 » est remplacée par la référence : « L. 613-1 » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.